

Nombre de conseillers : élus: 11 en fonction: 11 présents ou représentés: 9

**Date de convocation** : 24 mai 2012

**Présents** : Criqui Jean-Marie (Maire), Moebs Jean-Paul (1<sup>er</sup> adjoint), Adam Jean-Marie, Diss Richard, Jost Jean-Louis, Kientz Patrick, Risch Francis, Schneider Laurent, Simon Delphine

**Pouvoir** : /

**Absents excusés** : Hantsch Myriam, Muller Maurice

**Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril 2012 qui est adopté par le conseil.**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Moebs Jean-Paul**

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance
2. Renouvellement de la ligne de trésorerie
3. Renouvellement du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire
4. Divers

**Délibération n° DCM-018-2012**

**Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Vu la décision du 21 juin 2011 décidant l'ouverture d'une ligne de trésorerie  
Vu l'échéance du crédit de trésorerie au 28 juin 2012 :

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :***

- **Décide** de renouveler pour une nouvelle période de 12 mois le crédit de trésorerie d'un montant de 250.000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE suivant les conditions essentielles ci-dessous :
  - Taux révisable indexé EURIBOR 3 mois soit 2.84 % au 14 mai 2012
  - Marge 2.15 %
  - Durée : un an renouvelable
  - Paiement des intérêts à la fin de chaque trimestre civil
  - Frais de dossier et commission : 0.15 % soit 375 €
  - Montant du tirage minimum : 15.000 €
  - Mise à disposition des fonds au fur et à mesure des besoins ponctuels en trésorerie de la Commune, par crédit d'office sur le compte du Trésor Public.
  
- **Autorise** le Maire à signer le contrat à intervenir

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° DCM-019-2012**

**Renouvellement du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe non titulaire**

Vu la délibération du 5 décembre 2011 créant le poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à raison de 12 heures de services,  
Vu la déclaration de la vacance de ce poste enregistrée sous le n° 8423 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin,  
Vu le contrat d'engagement du 8 décembre 2011 au 31 mai 2012 de l'agent Fanny THOMANN,

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré***

**Décide** de renouveler le contrat de l'agent Fanny THOMANN du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 15 septembre 2012 et fixe la rémunération à l'indice brut 297 majoré 302 pour une durée hebdomadaire de 12/35<sup>e</sup>.

*Adopté à l'unanimité*